

PROTECTION RESPIRATOIRE

La protection respiratoire est indispensable lors de certains travaux où l'environnement n'est pas adéquat ou lorsqu'il y a présence de polluants dans l'air afin d'éviter tout risque d'accidents ou de maladies professionnelles.

RISQUES ET CONSÉQUENCES

- ✓ Inhaler un produit dangereux en le pulvérisant et contracter une maladie respiratoire.
- ✓ Subir une intoxication ou être asphyxié lors d'une exposition à une atmosphère déficiente en oxygène ou à des gaz et des vapeurs toxiques.
- ✓ Subir une contamination biologique en présence de micro-organismes (virus, bactéries, moisissures, etc.).

PISTES DE SOLUTIONS

- ✓ Soyez formé sur les méthodes de travail appropriées liées à l'utilisation des équipements de protection respiratoire*. Référez-vous à votre supérieur, au besoin.
- ✓ Effectuez un test d'ajustement (*fit-test*) pour déterminer quel modèle de masque* convient le plus à la forme de votre visage.
- ✓ Évitez de partager un masque ou d'utiliser celui de quelqu'un d'autre.
- ✓ Portez les équipements de protection respiratoire en tout temps lorsque demandé dans les procédures de travail ou lorsque recommandé dans les fiches de données de sécurité (FDS) des produits du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).
- ✓ Inspectez, nettoyez, et entreposez les appareils de protection respiratoire selon la norme CAN/CSA-Z94.4-F11 et conformément aux recommandations des fabricants. Consignez tous les entretiens dans un registre.
- ✓ Assurez-vous que tous les équipements de protection respiratoire soient adaptés à l'environnement de travail où ils seront utilisés.
- ✓ Lors de l'utilisation d'un masque à filtre*, vérifiez que ce dernier ne soit pas colmaté et soit en bon état avant son utilisation.
- ✓ Lors de l'utilisation d'un masque à cartouche*, remplacez la cartouche avant qu'elle n'expire.
- ✓ Essayez le masque afin d'assurer le bon fonctionnement après chaque opération de nettoyage ou de désinfection.



EPI



* Rapportez tout bris ou défaillance. Inclure dans le programme d'entretien/d'inspection préventif.